



# Jeu concours Autoliberté « Parrainez vos proches »

Du 27 octobre au 23 novembre 2017

## Etape 1

Rendez-vous sur votre espace perso pour inviter vos amis à rejoindre Autoliberté

## Etape 2

Pour valider votre participation, envoyez « Je déclare avoir lu compris et accepté le Règlement du Jeu et la Politique de Confidentialité d'Europcar » à [ecfr.adminautoliberte@europcar.com](mailto:ecfr.adminautoliberte@europcar.com)

## Etape 3

Une fois votre filleul abonné et le mail envoyé, vous êtes inscrit au tirage au sort

## Bonne chance !





Europcar France  
Parc d'Affaires Le Val St Quentin  
Bâtiment L  
2 rue René Caudron  
78960 Voisins-le-Bretonneux  
Téléphone : 01 30 44 90 00  
Télécopie : 01 30 44 12 79  
Internet : <http://www.europcar.fr>

S.A.S. au capital de 10 880 000 €  
303 656 847 R.C.S. Versailles  
Siret 303 656 847 03664 – NAF 7711A  
N° TVA : FR 00-303 656 847

## REGLEMENT DU JEU CONCOURS « PARRAINAGE AUTOLIBERTE »

27.10.2017 – 23.11.2017

### ARTICLE 1 – ORGANISATION ET DUREE

EUROPCAR FRANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de 10.880.000 euros, dont le siège social est situé Parc d'Affaires "Le Val Saint Quentin", Bâtiment L, 2 Rue René Caudron, 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX (FRANCE), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES sous le numéro 303 656 847 (ci-après désignée « **Europcar** » ou « **l'Organisateur** »), organise un tirage au sort sans obligation d'achat intitulé « PARRAINAGE AUTOLIBERTE » (ci-après le « **Jeu-Concours** ») du Vendredi 27 octobre à 16 heures au Jeudi 23 novembre 2017 à 19 heures.

### ARTICLE 2 – PARTICIPATION

La participation à ce Jeu-Concours, gratuit et sans obligation d'achat, est ouverte aux personnes majeurs (ci-après désignée "**le Participant**"). Le participant doit résider en France métropolitaine (Corse incluse).

La participation au Jeu-Concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur sur le territoire français. De manière générale, la participation au présent Jeu-Concours suppose, de la part des participants, une attitude loyale.

Les Participants acceptent que leurs informations personnelles soient communiquées à Europcar : nom, prénom, adresse et email. Les informations communiquées par les Participants sont fournies à Europcar uniquement.

Une (1) seule participation par personne physique est acceptée pendant toute la durée du Jeu-Concours.

Ne peuvent participer : les personnels et collaborateurs, permanents ou occasionnels, d'Europcar, de ses sociétés mère ou filiale, les personnels et collaborateurs de la SCP Venezia.

Toute indication incomplète, erronée, falsifiée ou ne permettant pas d'identifier ou de localiser le Participant entraînera l'annulation automatique de sa participation.

### ARTICLE 3 – PRINCIPE DU JEU-CONCOURS

Le principe du Jeu-Concours est le suivant :



Europcar France  
Parc d'Affaires Le Val St Quentin  
Bâtiment L  
2 rue René Caudron  
78960 Voisins-le-Bretonneux  
Téléphone : 01 30 44 90 00  
Télécopie : 01 30 44 12 79  
Internet : <http://www.europcar.fr>

S.A.S. au capital de 10 880 000 €  
303 656 847 R.C.S. Versailles  
Siret 303 656 847 03664 – NAF 7711A  
N° TVA : FR 00-303 656 847

- Le Jeu-Concours se déroulera via le site Autoliberté d'Europcar France sur l'espace personnel du client (lien du site Internet : <https://autoliberte.europcar.fr/>) du Vendredi 27 octobre 16 heures au Jeudi 23 novembre 2017 19 heures. Les Participants auront connaissance de ce Jeu-Concours suite à l'envoi d'une newsletter à l'ensemble de la communauté Autoliberté qui a accepté de recevoir des informations de la part d'Europcar.

- Le Participant sera invité à renseigner les adresses mails de ses amis/proches qu'ils souhaitent parrainer et à cliquer sur le bouton « Je parraine » pour pouvoir accéder au tirage au sort.

- Chaque Participant ayant respecté les Conditions d'éligibilité du Jeu-Concours (telles que celles-ci sont précisées ci-après) aura la possibilité d'être tiré au sort afin de bénéficier des Lots.

- Les conditions cumulatives d'éligibilité pour pouvoir participer au tirage au sort sont les suivantes :

o avoir parrainé une personne sur l'offre Autoliberté et que cette dernière ait souscrit à un abonnement Autoliberté,

o avoir parrainé et converti le nouvel utilisateur avant la fin du concours, soit le jeudi 23 novembre à 19 heures,

o avoir copié et envoyé un message « *Je déclare avoir lu compris et accepté le Règlement du Jeu et la Politique de Confidentialité d'Europcar* » à l'adresse e-mail [ecfr.adminautoliberte@europcar.com](mailto:ecfr.adminautoliberte@europcar.com) indiquée sur la page du site Autoliberté d'Europcar.

- Le tirage au sort sera réalisé, par un huissier le 24 novembre 2017. Sur l'ensemble des Participants au Jeu-Concours, trois (3) Participants seront tirés au sort (ci-après les « **Participants Gagnants** »). La liste avec les noms des Participants Gagnants sera publiée le 24 novembre 2017 sur le site Autoliberté Europcar France (lien du site Internet : <https://autoliberte.europcar.fr/>). Les Participants Gagnants seront également contactés par mail afin de leur notifier leur gain. Les Participants Gagnants devront confirmer par retour de courrier électronique à Europcar leur acceptation du Lot dans un délai maximum de 72 heures à compter de la réception du courrier électronique d'Europcar, soit au plus tard le 27 novembre 2017.

Dans l'hypothèse où les Participants Gagnants ne répondent pas ou ne confirment pas leur acceptation du Lot par retour d'un courrier électronique à l'adresse de l'expéditeur du courrier électronique d'Europcar, dans le délai et les conditions précités, les Participants Gagnants perdront l'octroi du Lot, lequel sera remis au premier Participant suivant ayant préalablement été tiré au sort, sans recours possible de leur part, ni contrepartie de quelque nature que ce soit.

Sur l'ensemble des Participants au Jeu-Concours :

- un (1) Participant sera tiré au sort et remportera le lot n° 1 (ci-après le « Lot n° 1 ») tel que décrit ci-après à l'Article 4 du présent règlement ;



Europcar France  
Parc d'Affaires Le Val St Quentin  
Bâtiment L  
2 rue René Caudron  
78960 Voisins-le-Bretonneux  
Téléphone : 01 30 44 90 00  
Télécopie : 01 30 44 12 79  
Internet : <http://www.europcar.fr>

S.A.S. au capital de 10 880 000 €  
303 656 847 R.C.S. Versailles  
Siret 303 656 847 03664 – NAF 7711A  
N° TVA : FR 00-303 656 847

- un (1) Participant sera tiré au sort et remportera le lot n° 2 (ci-après le « Lot n° 2 ») tel que décrit ci-après à l'Article 4 du présent règlement ;

- un (1) Participant sera tiré au sort et remportera le lot n° 3 (ci-après le « Lot n° 3 ») tel que décrit ci-après à l'Article 4 du présent règlement ;

Les gains ne seront définitivement attribués qu'après vérification du respect des conditions de la participation des Participants Gagnants, telles que décrites à l'Article 2 « Participation ».

#### **ARTICLE 4 – DESCRIPTION DES LOTS**

Le Jeu-Concours est doté de trois (3) types de lots :

**Lot n° 1** : attribué au premier Participant tiré au sort (ci-après le « Participant Gagnant ») dans les conditions telles que précisées à l'Article 3 ci-avant :

- un (1) coffret cadeau « Promenade gourmande » de la marque Châteaux & Hôtels Collection d'une valeur de 189 € TTC (189 euros toutes taxes comprises).

Il s'agit d'un coffret cadeau à utiliser selon les conditions de ce dernier. Le coffret est valable jusqu'au **16 mai 2018**. Europcar ne prend pas en charge tous les frais en dehors du coffret.

La quantité totale de Lot n° 1 est de un (1) pour la durée du Jeu-Concours.

**Lot n° 2** : attribué au Participant Gagnant dans les conditions telles que précisées à l'Article 3 ci-avant :

- un (1) coffret cadeau « Histoire d'une nuit » de la marque Châteaux & Hôtels Collection d'une valeur totale de 150 € TTC (150 euros toutes taxes comprises),

Il s'agit d'un coffret cadeau à utiliser selon les conditions de ce dernier. Le coffret est valable jusqu'au **16 mai 2018**. Europcar ne prend pas en charge tous les frais en dehors du coffret.

La quantité totale de Lot n° 2 est de un (un) pour la durée du Jeu-Concours.

**Lot n° 3** : attribué au Participant Gagnant dans les conditions telles que précisées à l'Article 3 ci-avant :

- un (1) week-end de location Europcar de deux (2) jours en Peugeot 308 ou similaire d'une valeur totale de 151€ TTC (cent cinquante et un euros toutes taxes comprises).

Il s'agit d'une location gratuite de 2 (deux) jours en catégorie CDMR Peugeot 308 ou similaire pour une valeur de 151 € TTC (cent cinquante et un euros toutes taxes comprise).

La location comprend : 250 Km/jour (deux cent cinquante kilomètres par jour), les kilomètres supplémentaires seront facturés à raison de 0,48€ TTC/ km (quarante-huit centimes toutes taxes comprises par kilomètre).



Europcar France  
Parc d'Affaires Le Val St Quentin  
Bâtiment L  
2 rue René Caudron  
78960 Voisins-le-Bretonneux  
Téléphone : 01 30 44 90 00  
Télécopie : 01 30 44 12 79  
Internet : <http://www.europcar.fr>

S.A.S. au capital de 10 880 000 €  
303 656 847 R.C.S. Versailles  
Siret 303 656 847 03664 – NAF 7711A  
N° TVA : FR 00-303 656 847

Cette gratuité est valable du 27 novembre 2017 au 22 décembre 2018 sur réservation dans les agences Europcar (hors franchisés) situées en France métropolitaine (hors Corse) et selon disponibilité des véhicules.

La location comprend : l'assurance responsabilité civile, les garanties contractuelles en cas de vol (TW = Theft Waiver = Protection Vol) ou de dommages aux véhicules (CDW = Collision Damage Waiver = Protection Collision Dommages) limitant le plafond de responsabilité au montant de la franchise rachetable, la TVA vingt pourcent (20 %), la participation aux frais d'immatriculation (pfi) et le cout d'exploitation. Les services, équipements, prestations et assurances complémentaires sont en sus.

La location offerte ne comprend pas les éléments suivants :

- le dépôt de garantie - ce dépôt de garantie prend la forme d'une pré-autorisation bancaire ;
- tout produit ou service optionnel que le Participant Gagnant choisira d'ajouter en agence le jour de départ (ex : siège enfant, navigation etc..) ;
- les kilomètres / miles effectués en dépassement des 250 km (deux cent cinquante kilomètres) inclus dans le prix de la location. Tout kilomètre supplémentaire sera facturé comme cité ci-avant ;
- l'essence utilisée durant la location ;
- les frais liés à la location tels que les frais de parking, amendes, frais de traitement de dossiers, péages, taxes locales, les frais de carburant et tout autre frais listé dans les documents en pièce jointe.

Pour chaque véhicule mis à disposition, une confirmation de réservation sera envoyée par courrier électronique au Participant Gagnant dès lors que la réservation sera effectuée. Cette confirmation de réservation indiquera les dates de départ et retour de la location, le conducteur et la catégorie du véhicule. Toutes les prestations qui ne seraient pas incluses devront faire l'objet d'un règlement par le conducteur au tarif public en vigueur.

Cette location gratuite n'est pas cessible et doit être utilisée pendant la période précitée ci-dessus.

La location reste soumise aux Conditions générales de location ainsi qu'aux Conditions d'Assurance et Protections en vigueur chez Europcar au moment de la conclusion du contrat de location pouvant être retirées dans les agences Europcar ou consultées sur le site internet [www.europcar.fr](http://www.europcar.fr).

Afin de louer un véhicule auprès d'une agence d'Europcar le Participant Gagnant doit être en possession d'un permis de conduire en cours de validité.

Pendant la durée de la location le Participant doit utiliser le véhicule conformément à sa destination et doit prendre toute mesure de protection nécessaire pour garder le véhicule dans le même état que celui dans lequel il en a pris possession.



Europcar France  
Parc d'Affaires Le Val St Quentin  
Bâtiment L  
2 rue René Caudron  
78960 Voisins-le-Bretonneux  
Téléphone : 01 30 44 90 00  
Télécopie : 01 30 44 12 79  
Internet : <http://www.europcar.fr>

S.A.S. au capital de 10 880 000 €  
303 656 847 R.C.S. Versailles  
Siret 303 656 847 03664 – NAF 7711A  
N° TVA : FR 00-303 656 847

La quantité totale de Lot n° 3 est de un (1) pour la durée du Jeu-Concours.

#### **ARTICLE 5 – ATTRIBUTION DES LOTS**

Les Lots seront envoyés et suivis par Europcar France par voie postale à l'adresse ou les adresses indiquées par les Participants Gagnants en se référant à la liste des Participants Gagnants reçue de l'huissier dans laquelle l'ensemble des informations ont été récoltées lors du déroulement du Jeu-Concours.

Dans l'hypothèse où Europcar France réceptionne un Lot sur lequel l'adresse serait erronée ou fautive, le Participant Gagnant ne pourra recevoir son Lot dans le délai et les conditions précitées, le Participant Gagnant perdra donc l'octroi du Lot, sans recours possible de sa part, ni contrepartie de quelque nature que ce soit. Dans ce cas, le Lot sera remis au premier Participant suivant ayant préalablement été tiré au sort.

Europcar ne pourra être tenu responsable d'aucune perte subie par Lot qui pourrait avoir lieu durant le transport du Lot.

#### **ARTICLE 6 – MODIFICATION DES LOTS**

Les Lots ne sont ni transmissibles, ni échangeables et ne donneront lieu à aucune compensation sous quelque forme que ce soit. Europcar se réserve la possibilité de remplacer le Lot annoncé par un Lot équivalent de même valeur.

#### **ARTICLE 7 – FORCE MAJEURE**

En cas d'interruption momentanée du Jeu-Concours pour une raison extérieure et indépendante de la volonté de l'Organisateur, sa responsabilité ne pourrait être retenue de ce fait. Il en est de même pour tous mouvements sociaux, grèves, événements, cas de force majeure, pouvant entraîner report, modification, ou annulation du Jeu-Concours et des prix offerts. Dans de telles circonstances, l'Organisateur se réserve le droit de modifier, compléter, reporter ou annuler ce Jeu-Concours et les dotations proposées. La responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée du fait de ces modifications.

#### **ARTICLE 8 – OBTENTION DU REGLEMENT**

Le présent règlement est déposé auprès de VENEZIA-LAVAL-LODIEU-QUILLET, Huissiers de Justice à NEUILLY SUR SEINE (92200). Il est consultable directement sur le site d'Europcar France – [www.europcar.fr](http://www.europcar.fr).

L'Organisateur garde la possibilité de modifier ce règlement à tout moment à condition d'en informer les participants par le dépôt d'un avenant modificatif auprès de VENEZIA-LAVAL-LODIEU-QUILLET, Huissiers de Justice à NEUILLY SUR SEINE (92200).



Europcar France  
Parc d'Affaires Le Val St Quentin  
Bâtiment L  
2 rue René Caudron  
78960 Voisins-le-Bretonneux  
Téléphone : 01 30 44 90 00  
Télécopie : 01 30 44 12 79  
Internet : <http://www.europcar.fr>

S.A.S. au capital de 10 880 000 €  
303 656 847 R.C.S. Versailles  
Siret 303 656 847 03664 – NAF 7711A  
N° TVA : FR 00-303 656 847

En cas de contradiction entre différentes versions du présent règlement, la version faisant foi sera celle qui aura été affichée sur le site internet de l'huissier de justice.

Le règlement peut être obtenu gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse suivante : **[ecfr.adminautoliberte@europcar.com](mailto:ecfr.adminautoliberte@europcar.com)**

L'Organisateur s'engage à rembourser, sur simple demande écrite à cet effet accompagnant la demande d'obtention du règlement, les frais d'affranchissement liés à cette demande, sur la base du tarif lent en vigueur (base : 20g).

Dans tous les cas, toute demande incomplète, illisible, envoyée à une autre adresse que celle visée ci-dessus ou envoyée après les dix (10) jours ouvrés après la date de fin du Jeu-Concours, le cachet de la poste faisant foi, sera considérée comme nulle. Le remboursement sera effectué par timbre(s) poste(s) sur la base d'un courrier simple au tarif lent en vigueur dans un délai indicatif de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la réception de la demande.

En cas de prolongation ou de report éventuel(le) du Jeu-Concours, la date limite d'envoi des demandes d'obtention du règlement et de remboursement des frais d'affranchissement y afférents sera reportée d'autant.

#### **ARTICLE – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION**

Le présent Jeu-Concours étant gratuit et sans obligation d'achat, les participants bénéficiant d'une communication internet payable en fonction du temps de connexion peuvent demander le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Jeu-Concours.

Pour ce faire, la demande de remboursement doit être adressée par courrier à l'adresse suivante dans un délai maximum de deux mois à compter de la participation au Jeu-Concours :

Europcar France – Service Marketing – Jeu « Parrainage Auto Liberté » – Parc d'Affaires "Le Val Saint Quentin" - 2 rue René Caudron – 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX (FRANCE).

Pour être prise en compte cette demande doit être lisible et comporter les éléments suivants :

- identité, adresse postale et électronique du participant, numéro de téléphone
- dates et heures de participation
- facture détaillée de l'opérateur
- RIB

Le remboursement se fera dans la limite d'une connexion de 5 minutes maximum au tarif en vigueur.



Europcar France  
Parc d'Affaires Le Val St Quentin  
Bâtiment L  
2 rue René Caudron  
78960 Voisins-le-Bretonneux  
Téléphone : 01 30 44 90 00  
Télécopie : 01 30 44 12 79  
Internet : <http://www.europcar.fr>

S.A.S. au capital de 10 880 000 €  
303 656 847 R.C.S. Versailles  
Siret 303 656 847 03664 – NAF 7711A  
N° TVA : FR 00-303 656 847

Les frais postaux engendrés par la demande de remboursement seront remboursés sur simple demande jointe dans la limite d'un courrier simple au tarif lent en vigueur.

L'Organisateur s'engage à rembourser, sur simple demande écrite à cet effet accompagnant la demande de remboursement des frais de participation, les frais d'affranchissement liés à cette demande, sur la base du tarif lent en vigueur (base : 20g).

*Je propose d'ajouter un clause prévoyant le remboursement éventuel des frais de connexion. Cela permet de justifier de la gratuité de l'opération*

#### **ARTICLE 10 - INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les données à caractère personnel recueillies auprès de chaque Participant tant lors de la participation au Jeu-Concours que le cas échéant lors de la remise d'un Lot, sont soumises aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés.

Europcar ne conserve Vos données à caractère personnel que pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités décrites dans notre Politique de confidentialité Europcar, conformément au droit applicable.

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés, les Participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations les concernant et ils peuvent s'opposer à tout moment à leur communication à des tiers en adressant leur demande par écrit à l'adresse mentionnée à l'article 1er ou par email à : **[ecfr.adminautoliberte@europcar.com](mailto:ecfr.adminautoliberte@europcar.com)**.

#### **ARTICLE 11 – CONTESTATIONS**

La participation au Jeu-Concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute réclamation concernant le Jeu-Concours devra faire l'objet d'un courrier à l'adresse du Jeu-Concours, indiquant notamment les coordonnées du Participant et devra parvenir à l'Organisateur au plus tard un mois après la clôture du Jeu-Concours. Toute contestation, tout litige sur l'interprétation ou l'application du présent règlement sera tranché par l'Organisateur sous le contrôle de l'huissier de justice dépositaire du règlement et après avoir recueilli son avis. Les décisions de l'Organisateur seront souveraines et sans appel.

#### **ARTICLE 12 – FRAUDES**

Toute participation non-conforme au présent règlement, incomplète ou avec des coordonnées erronées, falsifiées ou ne permettant pas d'identifier ou de localiser le Participant sera considérée comme nulle et entraînera l'annulation automatique de la participation du Participant. Aucun recours ne sera possible.

L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier le Participant s'il constate que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, concernant notamment la participation au Jeu-Concours



Europcar France  
Parc d'Affaires Le Val St Quentin  
Bâtiment L  
2 rue René Caudron  
78960 Voisins-le-Bretonneux  
Téléphone : 01 30 44 90 00  
Télécopie : 01 30 44 12 79  
Internet : <http://www.europcar.fr>

S.A.S. au capital de 10 880 000 €  
303 656 847 R.C.S. Versailles  
Siret 303 656 847 03664 – NAF 7711A  
N° TVA : FR 00-303 656 847

ou l'utilisation des coordonnées erronées du Participant. De manière générale, sera assimilée à une fraude toute tentative ou toute action ayant pour objet ou pour conséquence de contrarier le principe d'égalité des chances entre les participants. Sont notamment considérés comme des fraudes les participations automatisées, les créations d'identités fictives, l'utilisation d'adresse e-mail multiples, le fait de jouer pour quelqu'un d'autre.....

L'Organisateur se réserve le droit de ne pas attribuer des Lots aux fraudeurs.

#### **ARTICLE 13 – RESPONSABILITE**

La responsabilité de l'Organisateur ne peut être recherchée concernant les éventuels problèmes qui pourraient subvenir du fait de la nécessité de se connecter à Internet. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable des éventuels problèmes de connexion, des virus, pannes et autres désagréments qui constituent un risque pour toute personne dès lors qu'elle se connecte à Internet. L'organisateur ne pourra pas non plus être tenu pour responsable des conséquences que ces incidents induiront sur les appareils et équipement électriques des participants. Les participants sont présumés avoir connaissance des risques liés à l'utilisation d'Internet avoir pris toute disposition utile pour s'en prémunir.

#### **ARTICLE 14 – PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Toutes les dénominations ou marques citées au présent règlement ou sur les pages dédiées au Jeu-Concours, de même que sur tout support de communication relatif au Jeu-Concours, demeurent la propriété exclusive de leur auteur ou de leur déposant.

#### **ARTICLE 15 – LOI APPLICABLE ET JURIDICTIONS COMPETENTES**

Le présent Jeu-Concours est soumis à la Loi française. Tout différend né à l'occasion du Jeu-Concours fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable entre l'Organisateur et le Participant. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes conformément aux dispositions du Code de Procédure Civile. Aucune contestation ne sera plus recevable trois (3) mois après la clôture du Jeu-Concours.